

Avignon le 29/01/2026

A Monsieur le Ministre de la Fonction publique,

A Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

A Madame la Députée, Monsieur le Député,

Copie à Monsieur le Président du CNFPT et à la Fédération CGT des services publics,

Motion CGT contre l'amendement gouvernemental visant le CNFPT

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, et sans concertation ni information préalable faite au Président du CNFPT, le gouvernement a déposé le 20 janvier 2026 un amendement qui comprend les dispositions suivantes : Le taux de cotisation versée au CNFPT par les collectivités serait maintenu à 0,9 % ; les collectivités continueraient donc de verser des sommes équivalentes à ce qu'elles versent actuellement. Mais le montant total de cette recette dont le CNFPT pourrait disposer, pour mettre en œuvre ses missions, serait plafonné à 397 M€. Ainsi l'écart entre le montant versé par les collectivités en 2026 et ce plafond de 397 M€, soit environ 45 M€, seraient récupérés par l'État.

À deux mois des élections municipales, cette mesure traduit le profond mépris du gouvernement pour les collectivités locales, leurs agents et leurs missions de service public qu'ils rendent au quotidien.

Plus que jamais, nous avons besoin de services publics répondant aux besoins des citoyens, pour faire face aux transitions ; plus que jamais, la cohésion sociale et territoriale de notre pays tient grâce à ses services publics, ses collectivités.

Le CNFPT garantit aujourd'hui : l'égalité d'accès à la formation pour tous les agent·es, la professionnalisation des métiers territoriaux, l'adaptation des compétences aux besoins des usagers, la qualité et la continuité du service public. Réduire ses ressources, c'est : fragiliser la formation statutaire obligatoire, accroître les inégalités entre collectivités, externaliser vers le privé au détriment du service public, dégrader les conditions de travail et les perspectives professionnelles des agent·es.

Pour la CGT, la formation est un droit, pas une variable d'ajustement budgétaire.

Nous refusons :

- Toute baisse de la cotisation CNFPT,
- Toute logique de marchandisation de la formation,
- Toute remise en cause d'un outil national, mutualisé et solidaire.

Nous exigeons :

- Le maintien et le renforcement du financement du CNFPT,
- Le développement de l'offre de formation publique,
- Des moyens à la hauteur des besoins des agent·es et des collectivités.

Le service public territorial mérite des moyens, pas des coupes budgétaires. Le Gouvernement doit retirer sans délai cette mesure contraire au paritarisme et à la libre administration des collectivités territoriales.

Pour la formation de toutes et tous, Pour l'égalité entre agent·es, Pour un service public fort :

Nous nous opposons à cet amendement et exigeons son retrait.

Pour le syndicat CGT départemental des personnels du département de Vaucluse

Amandine Laugier
Secrétaire générale

